



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

**COMMUNE DE BIBLISHEIM**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

**Membres présents** : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. LAPP Alain, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. RITTER Fabrice, Mr. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

**Membres absents excusés**: . ---

**Membres absents non excusés** : ---

**Pouvoirs**: ---

**Date de la convocation**: 17 mars 2021

**Avant de passer à l'ordre du jour**:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance : Mme BUFF Christiane

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 FEVRIER 2021 ET DU 11 FEVRIER 2021**

Les procès-verbaux des réunions du 4 février et du 11 février 2021 sont approuvés à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés ( L.2122-22-4° )	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres ( L.2122-22-6° )	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière ( L.2122-22-8° )	NEANT	
Droit de préemption urbain ( L.2122-22 -15° )	NEANT	
Droit de priorité ( L.2122-22-22° )	NEANT	

## **TRANSPARENCE SUR LES INDEMNITES DES ELUS**

En application de la loi du 27 décembre 2019, Madame le Maire présente l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

### **COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 transmis par Monsieur le Percepteur, dont les résultats s'établissent comme suit :

Excédent de fonctionnement :	70.082,58 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	43.142,14 €
Soit un excédent global de :	26.940,44 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 dont la balance générale s'établit comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	234.293,06 €
RECETTES :	304.375,64 €
EXCEDENT :	70.082,58 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	133.327,56 €
RECETTES :	90.130,42 €
BESOIN DE FINANCEMENT:	43.142,14 €
Soit un excédent global de :	26.940,44 €
Rappel des restes à réaliser :	
Dépenses d'investissement:	89.600,00 €
Recettes d'investissement:	87.500,00 €
Résultat:	- 2.100,00 €
Soit un besoin de financement global de :	45.242,14 €

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Compte tenu des résultats constatés dans le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- à la couverture du besoin de financement au compte 1068: 45.242,20 €
- de reporter en déficit d'investissement à la ligne 001: 43.142,14 €
- de reporter en excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002: 24.840,44 €

## **BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021**

- Le Conseil Municipal décide reconduire la subvention de 60 € accordée aux coopératives scolaires du RPI pour les élèves originaires de BIBLISHEIM et scolarisés dans l'une des écoles du RPI.
- Le Conseil Municipal approuve le versement des subventions suivantes :
  - école de BIBLISHEIM : 540 €
  - école de WALBOURG : 240 €
  - école de GUNSTETT : 600 €
  - Association des Œuvres Scolaires : 37,50 €
  - CARITAS : 400 €
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation. En contrepartie, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est allouée aux communes suite à la réforme fiscale en cours. Le taux départemental est de ce fait reporté sur le taux communal.  
Le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour et 2 abstentions, de revaloriser le taux des contributions directes de 1 % et les fixe comme suit :
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,76 %
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties : 77,05 %
- La Collectivité Européenne d'Alsace ayant décidé de reconduire temporairement le dispositif des contrats départementaux, le Conseil Municipal décide de présenter le projet de rénovation énergétique de l'école et demande la subvention correspondante.,
- Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2021 dont la balance générale s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	283.068,72 €
RECETTES :	283.068,72 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	388.742,14 €
RECETTES :	388.742,14 €

## **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE : MODIFICATIF**

Compte tenu de l'organisation du service technique et des travaux confiés à un prestataire pour l'entretien des espaces verts, le Conseil Municipal décide de fixer le coefficient d'emploi de l'emploi d'adjoint technique à 10 heures/semaine.

## LOCATION GERANCE DE LICENCE IV

Compte tenu de la crise sanitaire et de l'impossibilité d'exploiter la licence dans la Maison des Associations, le Conseil Municipal décide à titre exceptionnel d'exonérer la société PERFORMANCE CULINAIRE de la location de la licence Iv pour l'exercice 2021.

## DIVERS

### ➤ **Eglise**

Le dégât des eaux a également été déclaré à l'assurance de la Commune. Le passage de l'expert est prévu fin avril. Les travaux sont terminés, y compris les vitraux. La réception a été prononcée.

### ➤ **Travaux d'isolation**

La Commune pourra bénéficier du nouveau programme d'isolation des sous-sols des bâtiments publics, financé par les Certificats d'Economie d'Energie. La Maison des Associations, la mairie et l'ancienne mairie pourront en bénéficier. Le calorifugeage des conduites de la chaudière de l'école sera également possible dans ce dispositif.

### ➤ **Transmétaux**

Une nouvelle campagne de relevé de poussières est prévue pour le mois d'avril. Transmétaux a par ailleurs été mise en demeure de régulariser sa situation compte tenu du stock trop important de matières plastiques présent sur le site.

### ➤ **Informations diverses**

⇒ *Transfert de compétence à la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn*

Le transfert des compétences **Plan Local d'Urbanisme** et **Mobilité**, comprenant notamment le transport scolaire et le transport à la demande, sont en discussion. Ces points seront présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

*Fin de la réunion : 21H55*

**Le Maire**  
**Mireille CABIROL de SAINT GEORGES**